

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021 à 18H30 SALLE DU FOYER

Présidence : Marie MARTINEZ, maire

Étaient présents à la réunion : Pierre ARIS, Sandrine BERDAGUÉ, Éric CHIMENTO, Stéphan COUPET, Olivier GRIEU, Renaud SALA, Alex SIRE, Maxime SIRE et Sébastien VAN LANCKER.

Était absent excusé : Renaud SALA (procuration à Olivier GRIEU).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
1. Approbation du PV de la réunion du 30 mars 2021
 2. **17300 – Budget Principal de la commune**
 - a) Vote du compte de gestion 2020
 - b) Vote du compte administratif 2021
 - c) Affectation du résultat
 - d) Vote des tau d'imposition 2021
 - e) Attribution des subventions aux associations
 - f) Vote du budget Principal 2021
 3. Désignation des délégués de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
 4. Fixation montant nuitée gîtes
 5. Questions diverses

Les conditions de quorum étant réunies, Mme le Maire ouvre la séance.

M. Pierre ARIS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Délibération 2021/12 : Délibération rectificative concernant l'aménagement garage municipal
- Délibération 2021/13 : Convention de financement et d'organisation avec le SYDEEL66 pour la réalisation des travaux d'éclairage public de l'aire des loisirs
- Délibération 2021/14 : Modification des Statuts du SPANC
- Délibération 2021/15 : Vote du compte de gestion 2020 « Eau et assainissement »
- Délibération 2021/16 : Vote du compte administratif 2020 « Eau et assainissement »
- Délibération 2021/17 : Vote du budget Eau et assainissement 2021
- Délibération 2021/18 : Résiliation convention de pâturage de François CADEAC
- Délibération 2021/19 : Convention pâturage GAEC « La Chèvrerie du Maquis »

1. Le PV de la réunion du conseil municipal du 30 mar 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. 17300 – Budget Principal de la commune :

a) Vote du compte de gestion (CDG) 2020 : Les opérations de dépenses et recettes du compte de gestion du Receveur, Mme Husté, paraissent régulières et parfaitement justifiées et sont conformes au résultats du compte de gestion de la commune. Dans ces conditions, le CDG 2020 Eau et Assainissement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

b) Vote du compte administratif 2020 : Le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 140 693,05 € Recettes : 177 298,44 € Résultat exercice 2020 : 36 605,39 €

Investissement : Dépenses : 11 694,93 € Recettes : 6 212,67 € Résultat exercice 2020 : - 5 482,26 €

Restes à réaliser (RAR) pour le budget principal en 2020 :

- Dépenses d'investissement : 50 921,60 € (6 961€ parking, pistes DFCI 34 261,60€, radars pédagogiques 9 698,80€)

- Recettes d'investissement : 29 000 € (subventions pistes DFCI)

(Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif)

Ces résultats étant conformes à ceux du compte de gestion, le conseil municipal, présidé par M. Alex SIRE, Premier adjoint, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget Eau et Assainissement.

c) Affectation du résultat :

En examinant la section investissement, il apparaît qu'elle est déficitaire d'un montant de 1 047,78 € :

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (investissement) : 20 873,82 €

RAR Dépenses (travaux DFCI, chemins, parking et radars pédagogiques) : - 50 921,60 €

RAR Recettes (subventions DFCI et Chemins) : 29 000,00 €

- **1 047,78 €**

Mme le Maire propose au conseil municipal d'affecter **1 047,78 €** au compte 1068 en recettes d'investissement et **249 474,30 €** au compte 002 (excédent reporté) en section de fonctionnement (250 522,08€ résultat exercice 2020 fonctionnement – 1 047,78 € déficit investissement).

Le conseil municipal après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat tel que proposé par Mme le Maire.

d) Vote des taux d'imposition 2021 :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de fixer chaque année les taux d'imposition des taxes directes locales.

Pour 2021 compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), il n'y a plus lieu de voter le taux pour cette taxe.

En compensation pour les communes, l'article 16 de la loi de finances 2020 prévoit que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) du département sera transférée aux communes.

Pour le département des Pyrénées-Orientales CD66), ce taux est de **20,10 %**.

Elle propose au conseil municipal de maintenir les taux communaux votés en 2020 pour ces deux taxes. Toutefois, compte tenu du transfert du taux de la TFB du département aux communes, il convient de voter sur les taux suivants:

- Taxe foncière bâti (TFB) : **33,62 %** (13,52 % taux communal + 20,10 % taux CD66)
- Taxe foncière (non bâti) : **35,82 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la proposition des taux pour 2021.

e) Attribution des subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'association La Récrée	300 €	- à l'AMF	125 €
- à la Junior Association	300 €	- à l'ACCA Montalba	100 €
- à l'association A Tous Vents	300 €	- à l'ASA Horts de la Fount	100 €

f) Vote du budget Principal 2021 :

En prenant en compte pour la section investissement, l'excédent cumulé, les restes à réaliser et l'affectation du résultat, l'excédent cumulé de fonctionnement à reporter au budget principal est de **249 474,30 €**.

Après cette présentation des résultats 2020, Mme le Maire propose au Conseil Municipal un Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et présente un déséquilibre en dépenses et recettes d'investissement :

- section de fonctionnement : 423 187,30 € en recettes et dépenses
- section d'investissement : 395 786,44 € en recettes et 176 729,76 € en dépenses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif principal 2021 tel que proposé par Mme le Maire.

3. Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, **NOMME** Madame Marie MARTINEZ comme représentante titulaire et Madame Sandrine BERDAGUÉ comme représentante suppléante de la commune afin de siéger à la CLECT.

4. Fixation montant nuitée gîtes :

Compte tenu de la rénovation totale du gîte terrasse, des tarifs pratiqués sur notre secteur et du fait que le montant des nuitées n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs suivants :

- Gîte terrasse : 35 €/nuitée en basse saison et 45 €/nuitée en haute saison
- Gîte de la poste : 40 €/nuitée en basse saison et 55 €/nuitée en haute saison

8. Questions diverses :

- Travaux de voirie du chemin du Prat d'en Fosse : travaux le 13 et 14 avril 2021.
- Prolifération des pigeons : il est décidé de faire appel à une société spécialisée pour la capture des pigeons
- Sentiers de randonnées : le CM valide 3 boucles de randonnée sur le territoire communal. Un stagiaire est mis à notre disposition gratuitement par la CCRC (OTI) pour la recherche des propriétaires fonciers.
- Conditions de la tenue des élections départementales et régionales : Mme le Maire informe le CM des dernières préconisations de la Haute Autorité de la Santé.
- Cimetière : compte tenu des demandes de concession, il faut délimiter la dernière section créée (5 emplacements)
- TEOM : augmentation de la taxe par la CCRC compte tenu du déficit dû en partie par l'augmentation du prix à la tonne par le SYDETOM (environ 50€ de plus en un an et demi)

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire lève la séance à 20H50.

Fait à Montalba-le-Château, le 14 avril 2021

Le Maire

Marie MARTINEZ

